L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI 3 JUIN 1886.

Place Jackson.

Dans presque toutes les villes de l'importance de la Nouvelle-Orléans, des orchestres militaires donnent, une ou deux fois par semaine, des concerts en plein air, sur quelques places publiques. Les frais en sont généralement faits par les municipalités, et les longues soirées d'été se passent ainsi fort agréablement.

La distraction est grande pour toutes les classes—riches et pauvres — et puis la musique y trouve son compte et le goût de celle-ci se propage, grâce à ces exécutions régulières, qui, en se multipliant, se font chaque jour meilleures et arrivent à des effets excellents.

La Nouvelle-Orléans, où cependant la musique est tant aimée et compte des représentants distingués, la Nouvelle-Orléans manque absolument de cette distraction et c'est vraiment grand dommage.

Nous le savons, notre cause municipale qui a subi dans le passé de si copieuses ponctions, ne saurait encore se payer ses fantaisies, et ce n'est pas à elle que nous prétendons nous adresser pour obtenir un progrès si désirable. Le temps en viendra peut-être, mais il est encore loin.

L'ardeur avec laquelle on se porte aux concerts du West End et du Fort Espagnol durant la saison des chaleurs, prouve, ce nous semble, qu'il y a quelque chose à faire ici dans ce sens.

A diverses reprises, les Commissaires de nos Squares, fonctionnaires qui ne touchent point d'émoluments, ont senti l'utilité de semblable amélioration. Plusieurs fois nous les avons vus se mettre en campagne à cet effet ; organiser des fêtes de ce genre, y dépenser leur activité, leur temps et souvent aussi leur argent.

Il faut le dire cependant, on a mal répondu à ces appels ; cette apathie les a quelque peu découragés.

Néanmoins, peut-être le moment est-il plus propice à la reprise de cette idée.

En effet, ces jours derniers quelques personnes, y revenant, s'étaient mis en tête de donner un concert sur la Place Jackson, et avant-hier soir ce Concert y avait lieu.

L'initiative en avait été prise, si nous ne nous trompons, par un corps d'élite, les Gardes Continentaux, et c'était l'orchestre de ces gens-là—un orchestre lauréat, comme vous savez, qui était chargé de l'exécution d'un très aimable programme. La soirée avait été organisée en l'honneur des Dames du Comité Créole de notre dernière Exposition.

Or le succès a été des plus satisfaisants. Dès la première heure, la Place Jackson était animée par un nombre relativement considérable de promeneurs ; la soirée a été trop courte, au sens de tous ceux qui étaient là.

Hier encore, le local, les vastes jardins du New Louisiana Jockey Club contenaient malaisément la foule des invités.

En présence de ces deux faits, nous formulons le vœu qu'une nouvelle tentative soit faite de préparer une série de Concerts sur la Place Jackson.

Puisque nous ne saurions raisonnablement attendre du Conseil de Ville une allocation à cet effet, le public ne saurait s'élever contre un minime droit de 10 cents perçu à l'entrée, et nous pourrions avoir ainsi, de temps à autre, un centre de réunion agréable ; des soirées régulières dont le coût ne serait qu'un sacrifice pour personne.

En traitant avec un orchestre pour une série de Concerts, il est à présumer que l'on obtiendrait des conditions plus douces.

Nous espérons donc qu'une fois de plus les Commissaires de la Place Jackson se mettront à l'œuvre, et que leur bonne influence amènera la réalisation d'un projet, dont le succès serait si facile, si la masse y donnait son appui. Dans cette circonstance surtout le vieil adage est vrai : vouloir c'est pouvoir.

Jockey Club.

Il n'était pas aisé hier soir de trouver place dans les chars de la ligne de l'Esplanade. Pas un dont les passagers debout ne fussent plus nombreux encore que les passagers assis. Beaucoup ont dû faire de longues factions avant de pouvoir se hisser même sur le marche-pied.

Aussi à peine l'heure de la fête du Jockey Club était-elle arrivée que les salons et le jardin étaient pleins.

Nous ne savons quel était le nombre des invitations ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que jamais nous n'avions vu le monde à flots plus pressés dans ces salons, dans ces allées.

La "tenue de rigueur" n'était pas exigée, et cependant l'élégance était bien la note dominante.

Fort belle avait été la première soirée ; pourtant en vérité nous croyons que celle-ci l'a surpassée encore en éclat. Orchestres pleins d'entrain, éclairage splendide, un congérie de jolies femmes, des toilettes exquises dans leur simplicité, rien n'y manquait.

Nous aurions voulu rester jusqu'à la dernière heure ; et c'est avec regret que nous en sommes parti pour remplir la tâche accoutumée du bureau, et écrire, entr'autres, ces quelques lignes, qui sont loin de dire ce qu'a été ce second Concert-Promenade. A quand le troisième!

THÉATRE FARANTA.—La troupe Gus. J. Heege a pris possession du Théâtre Faranta. Nous ne savons pour combien de temps elle est engagée, mais ce que nous pouvons avancer sans crainte d'être contredit, c'est qu'elle plaît au public. Depuis lundi, il vient l'attester en foule à chaque représentation.

Aujourd'hui on verra ses sujets, en matinée et en soirée, dans *Brass Buttons*, une pièce favorite.

WEST END.—Le programme de ce soir est entièrement renouvelé. De la musique de tous genres, de tous les maîtres, exécutée avec ensemble, voilà le plaisir que vous procure chaque soir le Concert dirigé par M. Vogel.

FORT ESPAGNOL—Chaque soir au Fort Espagnol, grand concert par l'orchestre militaire que conduit M. Geo. Sontag, un chef, qui est aussi un soliste de talent.

PANORAMA.—Le Panorama de la Dernière Bataille de Paris est ouvert tous les jours de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Prix d'entrée 25 cents.

Un pèlerinage hollandais venant de Florence est arrivé, le 15 mai, à Rome. Il comprenait deux cents pèlerins, tant prêtres que laïques.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Lettres.

3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiana et rue Toledano.
4 Coin des rues Toledano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Toledan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Celiaïe.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytan
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Iena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence.
23 Coin des rues Magazine et Valence
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Leveé.
42 Coin des rues St-Charles et Lexington.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans,

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms :

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

On écrit, de Genève, le 15 mai :

"Nous avons grand peine à sortir des grèves, il n'en se produit ici et là, tantôt dans un corps de métier, tantôt dans l'autre. Les menuisiers de Lausanne ne reprennent pas le travail. Les serruriers zuricois chôment depuis trois jours ; ils réclament la réduction de la journée normale de travail à dix heures. Un peu partout les ouvriers réclament le salaire à la journée et non aux pièces ; ce serait le but que l'on poursuit et prochainement il y aurait un mouvement d'ensemble dans ce sens. Il résulte en outre des enquêtes qui ont été faites au sujet de la plupart de ces grèves, qu'en général le mot d'ordre vient des associations d'ouvriers étrangers. Zurich semble le point central où séjournent les chefs qui préparent ces mouvement ouvriers, à la tête desquels il y a toujours des étrangers, notamment des Allemands et des Autrichiens.

"A Zurich, plusieurs tentatives des grévistes de s'opposer par la violence à la reprise du travail ont échoué devant l'énergie de la police et l'appui que la population lui a donné."

L'assemblée générale de la Société de protection des Alsaciens-Lorrains demeurés Français, a eu lieu, le 14 mai, dans la salle Erard, Paris, sous la présidence de M. le comte d'Haussonville.

Pendant l'exercice 1885-1886, les dépenses de la Société ont atteint le chiffre de 119,250 francs ; les recettes se sont élevées à 112,861 fr. 95.

Les sommes remboursées aux comités de province, qui ont permis de secourir 6,141 personnes, s'élèvent à 17,536 fr. 65. La somme de 27,862 fr. 05, comprenant les secours en argent, les frais de transport, la dépense du vestiaire, les bons de fourneaux, de nourriture et de logement distribués au nombre de 35,750, a été employée à assister 3,132 familles résidant soit à Paris, soit en province ou hors de nos frontières. Le comité a employé une somme de 30,885 francs pour contribuer aux frais d'éducation de 230 jeunes Alsaciens-Lorrains dans des établissements universitaires ou privés.

L'orphelinat du Vésinet, au complet, compte 40 orphelines, dont l'entretien est revenu à 13,312 fr. 55.

La situation des trois villages créés en Algérie par la Société est entièrement prospère ; tous les colons du village du Camp-du-Maréchal, au nombre de 39, sont en possession de leurs titres de propriété. Neuf colons d'Haussonvillers et de Boukhalfa ont été constitués propriétaires ; vingt familles de ces deux centres sont actuellement en instance pour obtenir leurs titres de propriété. Les colons s'occupent activement de la plantation de la vigne.

L'électricité et les corsets.

On sait qu'il est prudent de laisser sa montre chez soi, quand on doit s'approcher des machines dynamo-électriques, très usitées de nos jours pour produire la lumière électrique. Le courant aimante les pièces d'acier et la montre bat la breloque. Voici un cas plus singulier encore.

Une dame, la femme d'un ingénieur, voulut récemment accompagner son mari dans une usine électrique. Elle avait eu grand soin de ne pas emporter sa montre, un petit chef-d'œuvre d'horlogerie.

Deux jours après, elle regarda l'heure. Sa montre retardait d'une heure. Le lendemain, il était trois heures, et la montre marquait une heure. Grande stupéfaction ; jamais, jusque là sa montre ne s'était dérangée, et, cependant, elle n'avait pas été emportée à l'usine.

Le mari se livra à une enquête consciencieuse. La montre était bien restée à la maison ; mais Mme X.... avait rapporté de l'usine le "germe du mal." Elle n'avait pas laissé son corset, si elle avait laissé sa montre. Or, le corset avait ses ressorts en acier. L'acier était devenu aimant, et l'aimant avait aimanté les pièces de la montre!

On lit, dans l'un des derniers numéros de l'*Intransigeant* de Paris, un appel de la *Fédération socialiste de la Seine* aux membres des groupes socialistes et des chambres syndicales.

Cet appel débute par un exposé de la situation politique ; la Fédération rappelle qu'aux élections de mai, l'union s'est faite, sans distinction de nuances, entre les différentes fractions du parti socialiste, et que le comité électoral, issu de cette union, ne disposant que d'une somme de 5,400 francs, a cependant "infligé un échec au syndicat de la presse, qui entendait diriger et maîtriser le suffrage universel."

Aussi le comité électoral socialiste a-t-il décidé de maintenir l'union, sans conditions théoriques, et s'est-il, en outre, déclaré en permanence. "Cette permanence sera constituée par des citoyens au nombre de deux délégués par fédération ; " elle sollicite aujourd'hui, par la voie de ses journaux, l'adhésion de tous les socialistes. "Les opinions, dit l'appel, qu'analysent les organes de la capitale du 16 mai, seront recueillies et cataloguées par le comité électoral, qui a mission d'agir selon les vœux de la majorité des groupes."

Le 13 avril a eu lieu, à l'Hôtel Central, à Mulhouse, un dîner que M. de Hohenlohe, statthalter d'Alsace-Lorraide, offrait au maire, aux fonctionnaires et aux autorités militaires de la ville. A un toast que M. Mieg-Koechlin, maire de Mulhouse, a porté au statthalter, celui-ci a répondu qu'il était très heureux d'être venu à Mulhouse, "car, s'il avait toujours éprouvé un sentiment de pitié et d'angoisse en visitant une ville industrielle où le contraste entre la force et le luxe du capital avec les privations et la misère de l'ouvrier, le contraste entre le capitaliste et le prolétaire éclatait à chaque pas, il n'a pas eu la même impression à Mulhouse, où de nombreuses et merveilleuses institutions ont été fondées par d'honorables citoyens pour faire droit aux légitimes revendications des ouvriers. Ces institutions fournissent la vraie solution de la question sociale. Ce n'est pas seulement le pays, mais l'humanité tout entière, qui doit de la reconnaissance aux hommes qui ont pu arriver à ce résultat, à ces nobles chevaliers du travail qui portent les noms de Dollfus, de Kœchlin, de Schlumberger et de Mieg."

M. Charles Garnier, achitecte de l'Opéra de Paris, membre de l'Institut de France, a reçu la médaille d'or de la reine Victoria, décernée chaque année, sur la proposition de l'Institut royal des architectes britanniques, à l'homme qui a rendu les plus grands services à l'architecture de tous les pays.

A l'occasion de cette haute distinction accordée à un architecte français, les membres de la Société centrale des architectes ont offert un banquet à leur éminent confrère.

Le correspondant du *Temps*, à Londres, l'informe que le gouvernement anglais a envoyé récemment des instructions très précises à son représentant en Egypte, sir E. Baring, relativement au canal de Suez. On sait que l'élargissement de ce canal est réclamé par le commerce anglais, mais que le gouvernement égyptien y a, jusqu'ici, pour des motifs politiques, fait opposition. Sir E. Baring aurait, paraît-il, reçu l'ordre de faire entendre au besoin un langage comminatoire pour obtenir l'assentiment de Nubar pacha. Du reste, on assure, au dernier moment, que ce consentement serait déjà obtenu.

Le *Soleil* de Paris demande une prompte solution à la question du canal de l'Océan à la Méditerranée, qui est, dit-il, d'un immense intérêt national.

M. Adolphe Hirn, du Logelbach (Alsace-Lorraine), dont les travaux sont si grandement estimés dans le monde scientifique, vient de recevoir de l'empereur du Brésil la plaque de commandeur de l'ordre de la Rose.

L'*Officiel* de Paris publie un arrêté ministériel instituant deux commissions pour examiner respectivement les questions d'alimentation et de trafic du canal maritime projeté entre l'Océan et la Méditerranée.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 2 juin 1886.

Thermomètre de R. Schmitz, Opticien.	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	80	26½
Midi	93	33¾
3 P. M.	93	33¾
6 P. M.	87	29½

Nlle-Orléans, 2 juin 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	85	Nashville, Tenn	80
Augusta, Geo	87	Pittsburg, Pie	82
Savannah, Geo	82	Cairo, Ill	67
Mobile, Ala	83	Davenport, Iowa	67
Montgomery, Ala	92	Dubuque, Iowa	67
Vicksburg, Miss	91	Keokuk, Iowa	72
Galveston, Tex	84	La Crosse, Wis	61
Indianola, Tex	88	St-Louis, Mo	70
Shreveport, Lo	86	St-Paul, Minn	73
Corsicana, Tex		Leavenworth, Kan.	71
Chattanooga, Tenn	77	Omaha, Neb	65
Cincinnati, O	81	Yankton, D. T	62
Louisville, Ky	78	Key West, Fla	88
Memphis, Tenn	89	Nlle-Orléans, Lo	88

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Chas. S. Rice à Jno. S. Whitaker, deux lots de terre dans le 4me district, dans l'Pilet borné par les rues Brainard, entre Jackson et Philip.....$5000

A. F. Quéré à J. A. Brandin, un lot de terre dans le 3me district, dans l'Pilet borné par les rues Champs-Elysées, Urquhart, Marigny et Moraies.....$1200

Herman F. Staerken à Frank B. Obert, un lot de terre dans l'Pilet borné par les rues Marais, St Louis, Toulouse et Trémé.....$1,100

Ed. A. Johnson et als. à S. R. Pinckney, un lot de terre dans l'Pilet borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido et Rocheblave.....$105

Henry Le Flesh à Mme Eliza Ann Kennody, un lot de terre dans le 3me District dans l'Pilet borné par les rues Esplanade, Royale, Bourbon et Pauls.....$8,250

Alexander F Asenheimer à Charles G. Rebentisch, un lot de terre dans l'Pilet compris entre les rues Jackson, Josephine, Rousseau et St-Thomas..$1,000

Charles Stieger au American Homestead Company, un lot de terre dans le 3me District, dans l'Pilet borné par les rues Annette, Marais, St. Antoine et St. Claude.....$2550

American Homestead Company à John B. Bossio, un lot de terre dans le 3me District, dans l'Pilet borné par les rues Annette, Marais, St. Antoine et St. Claude.....$3100

Louis Fahrmann à Mme Ève Peter Ramsay, un lot de terre dans le 5me District, dans l'Pilet borné par les rues Laurel, Jena, Cadiz et Constance..$700

Alphonse Labarthe à Vve Louis A. Jaquet, un lot de terre dans le 2me District, dans l'Pilet borné par les rues Milnade, Marais, Villeré et Chemin du Bayou.....$6000

Mme Jeanne Barcille et Mlle Marie (alias Saintine) Coussirat à J. B. Laporte, un lot de terre dans le 2me district, dans l'Pilet borné par les rues Bigny, St. Philippe, Roman et Dumaine.....$1,650

William —, Seymour à Mme Margaret Bertrand, un lot de terre dans le 5me district, dans l'Pilet borné par les rues Chestnut, Elmire, Market et Eveline.....$231

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands à Paul Castaing, un lot de terre dans le 2me district, dans l'Pilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Royale et Chartres.....$2650

B. E. Forchheimer et als. à Mme F. Rosenfield, 1. un lot de terre dans le 1er district, dans l'Pilet borné par les rues Magasins, Erato, Constance et Thalie ; 2. une autre lot de terre dans le même district et ilet.....$2812 50

Dr Edmond B. Marmillion à Ulric Bettison, un lot de terre dans le 1er district, dans l'Pilet borné par les rues Robin, Terpsichore, Magasin et Camp.....$3650

Cour Civile de District.—

—Juge Rightor—

Baldy & Lightner contre E. A. et E. F. Breckenridge Jugement en faveur des demandeurs pour $2185.25.

Baldy & Lightner contre E. A. Breckenridge—Le jugement accorde aux demandeurs $1003.14.

Jos. A. Walker, syndic et autres contre Miss Marie A. Dohen—Appel accordé au demandeur pour retourner en Cour Suprême le premier lundi de novembre 1886.

—Juge Tissot—

C. E. Sarrazin contre J. H. Wendland —Le juge accorde au demandeur une somme de $150.

L. Delacroix contre Lafitte & Dufilho —Jugement en faveur du demandeur pour $4300.47.

Par le juge Houston.

Mme Mahaly Washington contre Ransom Washington, son mari—Divorce accordé.

Marie Hapcke contre son mari—La séparation de biens est décrétée.

Le divorce est prononcé entre Mme Magdalena Durno et Frank Richin, son mari.

Par le juge Monroe.

Ramin Paez contre M. Collet et Wm Golding—Verdict en faveur du demandeur pour $3,850. Le défendeur est condamné aux frais.

Kruppenbacher contre Beckert—Verdict en faveur du défendeur, sans dépens.

Par le juge Lazarus.

Rodellat contre Félix Regnaut—Jugement en faveur du demandeur pour une somme de $172.

Nouvet contre R. Schmutz—Une somme de $800 est accordée au demandeur.

Nouveaux procès.

John Wendling contre Paul Doallut—Procès pour une somme de $150.

Louisiana National Bank contre E. C. Babcock—Procès au sujet de 2 bons s'élevant à $30,000.

Thomas C. Porteous contre Joseph N. Hardy, contrôleur.

L'Etat contre J. Brette, John Chaffe et fils, R. N. Chaffe et frères, A. P. Dietrich, E. Mayfie, V. et A. Meyer & Cie, Otto Schwartz, Shropshire & Cie.—Procès au sujet de licenses pour l'année 1886.

La succession de Marie L. Dolhonde est ouverte.

Cour Criminelle de District.

—Section B—juge Baker.—George Tucker est accusé de voies de fait ; Finch Girard : 1. d'avoir tiré un coup de revolver avec intention de tuer ; 2. d'avoir infligé des blessures avec des armes prohibées.

Canada Jones est accusé de léger vol.

Finch Girard, accusé d'avoir tiré un coup de révolver, etc., s'est déclaré non coupable.

George W. Glassbie a été condamné à 6 mois de prison. 1. pour blessures faites dans le but de tuer ; 2. pour blessures.

Edouard Mooney, pour avoir blessé Frank Hunter, a été condamné à 5 ans de travaux forcés.

L'instruction des affaires de Michel Neelan pour blessures, Samuel Gross pour vol d'une mule et Peter Wooldridge pour coups de revolver, a été ajournée.

Prieur Low, accusé d'avoir tiré sur Amanda Wilbert, a été acquitté.

Cour du recorder Burthe.—

Willie Peterson, pour avoir escroqué une somme d'argent a M. Rosetta, a été envoyé devant la cour criminelle de district sous caution de $500.

L'affaire du fugitif J. A. Stobhart a été ajournée, l'accusé étant à Baton Rouge.

Charles, pour voies de fait sur Salomon Ogden, a été envoyé devant la cour criminelle de district sous caution de $250.

James Bonds, pour voies de fait sur Emile Levick, a été condamné à une amende de $25 ou 25 jours de prison.

John Monaghan, pour léger vol, a dû fournir une caution final. Les partisans de la Bonne Bière, pour avoir joué à la balle dans la rue, a été condamné à $2 50 d'amende ou 5 jours de prison.

Frank McKinney, vagabondage ; $10 d'amende ou 20 jours de prison.

Pebnaket, vagabondage ; 30 jours de prison.

Cour du recorder Davey.—

Albert Davis, pour s'être battu, $5 d'amende ou 10 jours de prison.

Jos. Cawberret, pour avoir troublé la paix publique, a été condamné à $2.50 d'amende ou 10 jours de prison.

Ed., alias Jos. Richard, blessures sur la personne de A. F. Quere, a été mis sous caution de $500.

Clara Carpenter, petite fille de couleur, pour vagabondage, sera envoyée dans un asile.

Cour du 4me Recorder—

Thomas Rice, pour s'être battu et avoir troublé la paix publique, et Richard Weigman pour attaque à main armée ont été mis sous caution.

Alex. Smouthermun, couleur, accusé de voies de fait sur sa femme a dû fournir une caution de $250.

Jake Mathews, pour vagabondage, a été condamné à $25 d'amende ou 30 jours de prison.

Toujours les levées.—Au pied du Boulevard de l'Exposition, deux brèches se sont déclarées à la levée. L'eau s'en échappe avec violence et menace de les élargir promptement, si des mesures immédiates ne sont pas prises pour en arrêter les progrès.

Incendies.—Hier, à 2 heures et demie du matin, une alarme d'incendie a été donnée à la boîte 235.

Le feu s'était déclaré dans la maison de M. Giorasich Succa, au coin de Claiborne et St. Pierre. Le rez-de-chaussée est occupé par l'épicerie de M. Caparo dont le stock qui est assuré $1500 a été endommagé, pour une somme de $700.

La maison qui a été endommagée pour $300 est assurée $1000.

—Dans la maison située à l'encoignure des rues Hogan et Constantine, des pièces d'artifice, placées sous un lit, ont pris feu et endommagé le lit et autres meubles pour une somme de $15.

—Hier, à 10 heures 15 du soir, un incendie s'est déclaré rue Julie entre Prieur et Roman, chez un potier du nom de Charles Podsky.

La maison était en bois ainsi que celles qui l'environnent, elle était à moitié consumée à l'arrivée des pompiers, et les flammes avaient déjà envahi la maison contigüe habitée par une famille de couleur. Les deux habitations ont été complètement détruites.

La dernière n'est pas assurée Podsky avait assuré ses machines pour une somme $1,250 à la compagnie *Pelican* et son stock pour $1,500 à la compagnie Germania.

La maison est assurée, mais on ne sait pas encore pour quelle somme ni à quelle compagnie.

L'alarme a été donnée à la boite No 125.

La cause du feu est inconnue.

Conducteur Volé—Wm Smith, conducteur sur No. 85 de la ligne de la rue Jackson, a été attaqué en rentrant chez lui au coin de St. David et Washington, par deux malfaiteurs qui l'ont battu, et lui ont volé sa sacoche qui contenait la recette faite par lui, laquelle s'élevait à $14 75.

Ses vêtements sont déchirés par places et sa figure porte des traces de violences.

Autres vols.—Un voleur s'est introduit par une fenêtre, à 10 heures 15 du soir, chez M. Lawrence Hubert, rue Jersey, près Jena. Le voleur, qui avait pénétré dans la chambre de Mme Hubert, allait éteindre la lampe de cette dernière, lorsqu'elle s'est réveillée, ce que voyant, il a pris la fuite sans avoir eu le temps de rien emporter.

Charles Hoffman, du cuisine évalués à $6 ont été volés chez Mme Grossman, au No. 244 de la rue Thalie, par un malfaiteur qui a profité de ce que la porte d'entrée avait été laissée ouverte.

Arrestations.—On été arrêtés : par les officiers Andry et Munch, encoignure Poydras et Franklin, les nommés Jos. Miller et Dave Hennessy, pour ivresse et vagabondage.

Pour les mêmes motifs par les officiers Simon et Duffy, John Monaghan, au Marché Poydras.

Henry Quade, John Murray, John McClaugh, trois jeunes gens qui se baignaient dans le Bassin de l'Exposition.

Michael Roach, âgé de 23 ans et John Kane, âgé de 16 ans, pour s'être baignés dans le fleuve, au pied de la rue de la Douane.

Insolation.—Hier, à 11 heures du matin, le nommé Joseph Leymas, âgé de 34 ans, a été frappé d'un coup de soleil pendant qu'il faisait des réparations au bateau *Architecte*, au pied de la rue St-Pierre.

Il a été transporté chez lui dans une voiture d'ambulance.

Attaque nocturne.—A 10 heures et demie du soir, Louis Sylveste a été attaqué à l'encoignure des rues Claiborne et Dumaine par un homme de couleur du nom de Léon Bambou, qui s'est enfui après lui avoir infligé avec un couteau des blessures au côté, à l'œil et à la main gauche.

Sylveste, qui a été transporté à l'Hôpital de Charité, affirme n'avoir donné à son agresseur aucun motif d'attaque.

Paragraphes.—Un voleur a été découvert à 10 heures du soir chez Mme A. Nikoll, au coin des rues Félicité et Dryades. L'alarme a été donnée, mais le voleur avait déjà disparu.

—L'officier de police Constance, a trouvé sur la levée, au pied de la rue Lafayette, un sac de maïs dont on avait soustrait la moitié du contenu. L'autre moitié a été transportée au poste de police.

—Il heures du soir, un malfaiteur s'est introduit avec effraction chez M. Louis Palmer, encoignure Dupré et Esplanade. Pendant qu'il se dirigeait vers les chambres à coucher, M. Palmer l'a découvert et a tiré sur lui deux coups de revolver sans l'atteindre. Le voleur s'est enfui sans avoir eu le temps de rien soustraire chez M. Palmer.

SIGNAUX D'INCENDIE.

Sottes.

3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Champs.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Hestiéne.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 23
15 Poste de la Cie de Pompe No. 29.
16 Hôpital No. 1, Tonkaman.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Roussean et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Hauddesty et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
44 Galeznié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Tempsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5 Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7 Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. à L. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10 Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 9 Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroé.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stera, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysé
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse a Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 1 Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Royaux et Dauphine.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE

Proscription—L'Eglise et l'Etat.

Paris, 2 juin—M. De Freycinet, chef du cabinet, en annonçant la décision prise par le gouvernement d'expulser les Princes, a reconnu qu'il n'y a aucun danger à craindre ; mais que l'attitude de ceux-ci a jeté du trouble, du malaise au sein de l'opinion publique. Les Princes sont comme un centre de ralliement pour les ennemis de la République.

Par un vote de 296 contre 250 la Chambre a décrété la prise en considération du rappel de la loi de 1802, réglant les relations de l'Eglise et de l'Etat.

L'Expulsion des Princes.

Paris, 2 juin—Les radicaux et le gouvernement sont arrivés à une entente relativement à l'expulsion des princes français. Le gouvernement a promis au comité de la Chambre des Députés, chargé du bill d'expulsion, que le Comte de Paris, sa femme et ses enfants, les princes Jérome et Victor Napoléon, seraient expulsés immédiatement après l'adoption du bill.

Cette déclaration a été accentée comme satisfaisante ; et elle a effectué alors une réconciliation entre le gouvernement et les radicaux, qui voteront maintenant pour le bill d'expulsion tel qu'il a été présenté par le gouvernement.

Le Comte de Paris adressera une protestation au peuple français contre l'expulsion et ensuite il se retirera en Suisse.

Paris, 2 juin—Les mineurs grévistes à Decazeville ont détruit, cette après-midi, avec de la dynamite, une épicerie appartenant à la compagnie minière.

Comité de la Chambre des Députés.

Paris, 2 juin—Le Comité de la Chambre des Députés ayant charge du bill d'expulsion du gouvernement, a décidé aujourd'hui, par 6 voix contre 5, que le bill serait obligatoire ; 2. qu'il s'adresserait aux membres de toutes les familles, qui ont régné, quelle que soit l'époque, en France ; 3. qu'un décret d'exil sera prononcé par le corps législatif et non par l'Exécutif.

Les grévistes à Decazeville.

Paris, 2 juin—Les mineurs à Decazeville deviennent turbulents. Ils menacent d'actes de violence les directeurs et les administrateurs de la compagnie.

Les autorités craignent qu'un soulèvement ne soit imminent ; elles ont placé une garde supplémentaire autour des entrepôts où se trouvent la dynamite et autres engins explosifs, employés à l'usage des mines.

Reste française.

Paris, 2 juin—Le trois pour cent est coté à 82 francs 97 1/2 centimes.

John Kelly.

Une dépêche reçue trop tard pour être publiée dans l'*Abeille* d'hier, annonçait la mort à New York, de M. John Kelly, le chef puissant de la section du parti Démocrate, connue sous le nom de Tammany Hall. Il était malade depuis plusieurs mois et a succombé à une débilité générale, dont rien n'a pu venir à bout. Cette mort est survenue dans l'après-midi de mardi.

Londres, 2 juin—Une assemblée de whigs opposée à la politique irlandaise de M. Gladstone a eu lieu hier. Elle était convoquée par le lord Hartington.

On a décidé à l'unanimité de voter contre la seconde lecture du bill Home Rule.

M. John Kelly était né à New York le 21 avril 1821. Il avait été membre du Conseil de Ville de New York en 1854 et 1855 ; membre du 3ème et du 35me Congrès des Etats-Unis, en état de faillite et de la ville de New York ; ennemi fou par les Démocrates, et enfin contrôleur de la ville de New York en 1876.

Il a fait partie de toutes les Conventions Nationales démocratiques, et dans chacune d'elles a joué un rôle important. Il fut de ceux qui s'opposèrent à la nomination de M. Tilden, par la Convention de St Louis, et à celle de M. Cleveland par la Convention de Saratoga.

New York, 2 juin—John Kelly, le chef de Tammany Hall, est mort hier soir en cette ville. Il a succombé à une prostration du système nerveux ; on peut dire que l'agonie a commencé pour lui depuis plus d'une année. Le corps a été embaumé. Les funérailles se feront samedi prochain ; les cérémonies auront lieu à la Cathédrale.

Le shérif Hugh Grant est d'opinion qu'il est trop tôt pour dire quel effet cette mort produira dans la section de Tammany Hall. Quoique l'homme ait joué tout son démocrate de Tammany Hall reconnaît, pour avoir ses partisans et ses amis en politique, il n'en pas parn au wigwam, depuis bien des mois, son esprit était toujours là. Son influence se faisait sentir chez tous les membres du comité général et aussi du comité d'organisation, et l'on s'y montrait anxieux de connaître son vote.

Le Home Rule.

Belfast, 2 juin—On a obtenu 1200 noms de volontaires dans le district Cookstown, comté Tyrone, qui sont prêts à joindre l'armée pour résister au Home Rule en Irlande.

Les journaux Daily News et Truth.

Londres, 2 juin—Le journal Daily News écrit : "Le discours de M. Chamberlain est le plus habile et le plus pratique qu'il ait jamais prononcé. Nous le louons cordialement de demander ce qu'il croit être pour le bien de l'Etat. Nous admettons franchement qu'il a donné un rapport satisfaisant des raisons pour lesquelles lui, "home ruler," cependant, n'appuie pas le bill "Home Rule."

Mais il n'a pas répondu à la question qui lui a été posée et ne dit pas pourquo